



CCAS DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 18 MARS 2025

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de conseillers en exercice : 16	Nombre de conseillers présents : 9	Nombre de votants : 11	Date de la convocation : 13 mars 2025
--	------------------------------------	------------------------	---------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, à 9 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Lézignan-Corbières s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Cours de la République, sous la présidence de M. le Président, Gérard FORCADA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylviane BERNAZEAU

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

QUORUM : 8

Etaient présents : Mme Sylviane BERNAZEAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; M. Gérard FORCADA ; Mme Suzanne HERNANDES ; Mme Mirelle SANTINI ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; M. Bernard FUMET ; M. Alain Marc GARCIA ; M. Freddy NOLOT.

Etaient excusés : M. Bernard BLANC ; Mme Chantal JAOUÏ ; Mme DANRE Sylvie ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; Mme Jacqueline TESSARO ; Mme Christine BENET ; Mme Monique PUJAU.

Ont donné procuration : Mme Christine BENET à M. Gérard FORCADA ; Mme Monique PUJAU à Mme Suzanne HERNANDES.

Vu les articles L1612-12 à L1612-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (GCT),
 Vu l'article L2121-31 du CGCT relatif à l'adoption du Compte administratif et aux Comptes de gestion,
 Vu l'article L2343-1 du CGCT,
 Vu l'instruction budgétaire M57,
 Vu le compte de gestion 2024 Budget du CCAS présenté par le SGC Narbonne.

Le conseil d'administration doit voter, au préalable du compte administratif budget du CCAS 2024, le compte de gestion 2024 dressé par le Trésorier.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'année 2024, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Il est demandé au conseil d'administration de :

- 1) Statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire, de fixer comme suit le

total des opérations et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice, égaux en débits et crédits : **69 329.71 €**

- 2) **Statuer** sur l'exécution du budget principal de l'année 2024 et arrêter comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
résultats reportés (1)	0,00	0,00		52 072.71	0,00	52 072.71
opérations de l'exercice (2)	0,00	0,00	33 840.11	17 257.00	33 840.11	17 257.00
TOTAUX CUMULES (1 + 2)	0,00	0,00	33 840.11	69 329.71	33 840.11	69 329.71
reste à réaliser (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES (1 + 2 + 3)	0,00	0,00	33 840.11	69 329.71	33 840.11	35 489.60
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		35 489.60		35 489.60

Il est proposé au Conseil d'administration d'acter que le Compte de gestion du Budget du CCAS dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil d'administration
à l'unanimité**

Décide de prendre acte de la présentation du Compte de gestion du Budget du CCAS dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier et valider celui-ci.

Le Président,
Gérard FORCADA

La secrétaire de séance,
Sylviane BERNAZEAU



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.